



Fédération Française Aéronautique

Licenciés FFA,  
si la météo se  
dégrade au cours  
de votre voyage,  
n'insistez pas et utilisez

# L'ASSISTANCE INTERRUPTION DU VOL

incluse dans votre assurance FFA

Pour le licencié FFA, l'assistance de base est acquise automatiquement dès l'adhésion à l'Individuelle Accidents de base. Elle comporte le rapatriement des personnes (en cas de mauvaise météo, de panne, de maladie, d'accident ou de décès du pilote), la récupération de l'appareil et le mécanicien spécialisé à disposition.

## Pour qui ?

Le pilote licencié FFA et les passagers (4 passagers maximum) voyageant à bord d'un appareil exploité par un aéro-club affilié à la FFA ou appartenant à une personne privée.

## Evénements garantis :

- Panne de l'appareil rendant impossible la poursuite du vol,
- Météo rendant le décollage prévu impossible,
- Maladie, accident ou décès du pilote.

## Services :

(en France, Nouvelle Calédonie, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane française)

- Un billet de retour train ou avion pour maximum 5 personnes
- Hébergement pour tous si le retour n'est pas possible avant le lendemain
- Un billet aller simple pour le pilote afin d'aller rechercher l'avion
- Un billet A/R pour un mécanicien si l'immobilisation est due à une panne.

Les frais de nourriture, d'hébergement et de salaire du mécanicien restent à la charge du bénéficiaire.

**N'engagez aucune dépense sans accord préalable au 01 48 82 62 97**

Service réservé aux licenciés FFA ayant adhéré à l'assistance de base.

PARTAGER



TRANSMETTRE



GAGNER



DEFENDRE

